

# **Root-Me : plateforme d'apprentissage dédiée au Hacking et à la Sécurité de l'Information**

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2024**

Le 25 mai 2024 à 18h00, le conseil d'administration de l'association s'est réuni en visioconférence, les convocations par courrier électronique ont été envoyées le 21 mai 2024.

### **Acte de présence :**

Sont présents :

- Le vice-président
- Le secrétaire
- Le vice-secrétaire

Sont absents :

- Le trésorier
- Le président

### **Ordre du jour :**

1. Proposition de modification des statuts
2. Modification de la maquette du règlement intérieur
3. Perte du statut de membre actif
4. Nomination au statut de membre actif
5. Démission du président de l'association
6. Plan d'action concernant les comptes en banque de l'association

#### **1. Proposition de modification des statuts**

Le conseil d'administration a établi une proposition de modification des statuts de l'association. Cette modification sera soumise à l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci étant compétente pour modifier les statuts.

Les statuts qui seront proposés à l'AG sont attachés au présent procès-verbal.

#### **2. Modification de la maquette du règlement intérieur**

Le règlement intérieur précédemment annoncé a été modifié, bien que celui-ci ne soit pas encore en vigueur, la version attachée au procès-verbal le sera en cas d'acceptation par l'assemblée générale.

#### **3. Perte du statut de membre actif**

À la majorité des voix, il a été voté que les membres actifs suivants (désignés par leur pseudonyme\*) :

- « *K4ndar3c* »

sont déchus de leur statut de membre actif, conformément aux statuts en vigueur de l'association.

(\*) : Dont l'identité a été vérifiée auprès du secrétariat.

#### 4. Nomination au statut de membre actif

À la majorité des voix, il a été voté que les membres adhérents suivants (désignés par leur pseudonyme\*) :

- « cezame »

seront désormais des « membres actifs », conformément aux statuts en vigueur de l'association.

(\*) : Dont l'identité a été vérifiée auprès du secrétariat.

#### 5. Démission du président de l'association

Le président n'étant plus actif et n'ayant pas fait part de sa volonté de poursuivre sa participation aux activités de l'association. Celui-ci ne peut plus représenter l'association en tant que président et par conséquent est démis de ses fonctions.

La structure obligatoire du Bureau de l'association, conformément aux dispositions statutaires en vigueur étant de un (1) président, un (1) vice-président, un (1) trésorier et un (1) secrétaire. Le conseil d'administration, à la majorité, a voté la répartition suivante des postes du Bureau\* :

- **Président : TAGUIROV Adam** résident à Paris. Profession : Ingénieur expert en cybercriminalité
- **Vice-Président : POUMAILLOUX Matthieu** résident à Le Mans. Profession : consultant en sécurité informatique
- **Secrétaire : CARAVACA Alexandre** résident à Toulouse. Profession : consultant en sécurité informatique
- **Trésorier : TIGHZERT Walter** résident à Heidelberg. Profession : chercheur en sécurité informatique

(\*) : Cette nouvelle répartition n'allonge en rien la durée de leur mandat qui est toujours de 3 ans, du 2 septembre 2023 au 2 septembre 2026.

#### 6. Plan d'action concernant les comptes en banque de l'association

L'ancien président FAHRNER Guillaume, n'étant plus en activité, le mandataire principal du compte bancaire de l'association sera désormais le nouveau président.

Fait à **Paris** le **25/05/2024**,

**Le secrétaire**



**Le vice-président**



**Le président**

